

Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSA
départemental de l'Ariège du 10 octobre 2023

Administration : IA, Laurent Fichet, secrétaire générale, Delphine Rochette, chef de division, Juliette Giraudbit, Conseiller de prévention Stéphane Piquemal.

Les représentants des personnels UNSA (7), FSU (6), FO (2)



Une Déclaration commune des OS (à l'initiative de l'UNSA) est lue sur l'état de la médecine de prévention dans l'Académie de Toulouse et le nombre des RPS (risques psycho-sociaux) en augmentation :

« A l'occasion de cette deuxième F3SCT de l'année 2023-2024, les représentants des personnels membres de la F3SCT souhaitent rappeler à quel point les sujets et thématiques traités par cette instance sont essentiels. En effet il y est question des conditions de travail, de la santé et de la sécurité de chacun des personnels qui font fonctionner notre système éducatif.

Pour nous, représentants des personnels membres de la F3SCT, l'employeur DOIT respecter et écouter les besoins et les attentes des personnels. C'est pour cela que nous voulons vous alerter aujourd'hui sur les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés nos collègues et qui ne font qu'augmenter le nombre de problématiques liées aux risques psycho-sociaux.

Ainsi, il n'est pas acceptable que l'employeur ne puisse proposer à ces agents une médecine du travail digne de ce nom, pouvant prendre en charge leurs maux. La médecine de prévention est un acteur essentiel de la santé et de la qualité de vie au travail des personnels de l'éducation nationale. La situation que connaissent les personnels de l'académie de Toulouse face à l'absence de cette médecine dégrade fortement les conditions de travail. A l'échelle de notre département cela s'est traduit dès l'année dernière par une forte augmentation des saisines de la F3SCT ainsi que des observations sur le RSST lié à aux RPS. Cette forte augmentation est un avertissement sérieux dont l'employeur doit absolument tenir compte. Nous déplorons l'insuffisance de l'accompagnement médical tout au long du parcours professionnel des personnels notamment le non-respect de la réglementation en matière de visites médicales obligatoires. Nous déplorons également l'insuffisance du recrutement d'équipes pluridisciplinaires, ainsi que celle des suivis particuliers en cas de problématique de santé.

Les RPS ont des conséquences graves sur la santé physique et mentale des agents, ainsi que sur le fonctionnement du service public d'éducation.

La désaffectation des métiers liés à la santé, au sein de notre ministère, aurait dû être prise en charge depuis longtemps.

Devant ces constats, nous demandons que soit réaffirmé par notre employeur la priorité de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail et de dignité des personnels, et que sa mise en place soit réellement effective. »

Déclaration de FO :

« Le premier mois de l'année scolaire 2023-2024 passé, nous pouvons dresser un bilan de la rentrée.

La croisade anti-abaya du ministre Attal et le couplet du président Macron sur des vacances soit disant trop longues n'auront pas réussi à masquer la réalité. Contrairement au mantra gouvernemental asséné tout l'été et promettant « un prof devant chaque classe », cette rentrée 2023 est marquée, comme chaque année d'ailleurs, par un **déficit d'enseignants**. Les postes ne sont pas en nombre suffisant et les conditions de travail dans les eple se sont considérablement dégradées : classes surchargées, fortes contraintes sur les emplois du temps sources de dysfonctionnements. Des AED, des AESH, des secrétaires, des chefs d'établissement indispensables au fonctionnement des eple manquent aussi à l'appel.

Dans notre académie, un grand nombre de personnels contractuels (administratifs, mais pas que...), de personnels stagiaires n'ont pas pu être payés au mois de septembre et se sont vus proposer un acompte du montant d'une partie de leur salaire, et un recours à l'Action Sociale en attendant que leur paye soit régularisée.

Les causes du chaos sont connues : c'est le résultat des politiques successives de réduction du nombre de personnels, et le gouvernement de Macron s'inscrit dans cette lignée : moins de places aux concours, gel quasi ininterrompu du point d'indice, "pacte" en lieu de place d'une revalorisation... et la liste est encore longue.

Et ce ne sont pas les dernières annonces du ministre qui amélioreront nos conditions de travail, qui feront oublier la colère et le ras le bol général de la profession.

En matière de rémunération d'abord. Car, pour FO, le compte n'y est pas : les personnels, dans le premier degré comme dans le second degré, perdent de l'argent. Ce qu'ils veulent c'est une véritable revalorisation de leur salaire : **10 % pour tous, maintenant et sans contrepartie** puis l'ouverture de discussions pour le rattrapage des 25 % perdus depuis 20 ans. Il ne se satisfont pas d'une prime qui, soit dit en passant, ne concerne qu'un agent sur deux, ils ne veulent pas d'un pacte qui les inféoderait à la lettre de mission signée avec leur chef établissement. Ce qu'ils veulent c'est une augmentation indiciaire et non indemnitaire qui aura pour conséquence une revalorisation de leur salaire et de leur retraite à venir.

En matière de formation continue aussi, l'idée de réserver les périodes pour se former hors temps scolaire c'est-à-dire après la classe et pendant les vacances scolaires constituent une véritable provocation. **Dans quelles professions en France, dans le public comme dans le privé, se forme-t-on hors du temps de travail ?** Si on voulait supprimer la possibilité pour les professeurs de l'éducation nationale de continuer à se former, on ne s'y prendrait pas autrement !

Tout cela ne nous semble pas aller dans le sens l'amélioration des conditions de Travail dans les écoles, les collèges et les lycées. Bien au contraire.

Par ailleurs, l'hémorragie des postes de professeurs dans les EPLE se poursuit. Après avoir supprimé 2000 postes à la rentrée 2023 par son prédécesseur, le ministre annonce 2500 nouvelles suppressions de postes d'enseignants pour l'année prochaine. On a du mal à

comprendre comment l'école pourrait ainsi lutter contre le harcèlement. Après l'interdiction de l'abaya, le harcèlement scolaire est l'autre cheval de bataille de notre nouveau ministre. Mais ce dont les élèves ont besoin, ce sont des milliers de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, c'est le rétablissement des maîtres d'internat -surveillants d'externats, des AED avec un vrai statut et une vraie formation! Le ministre préfère mettre en place des cours d'empathie !

Aujourd'hui, dans cette formation spécialisée, un compte rendu du groupe de travail du mois de juin dernier sur les élèves au « comportement difficile et perturbateur » sera présenté. Pour FO, le fond du problème c'est l'inclusion systématique qui découle de la fermeture de places dans les structures spécialisées. **Nous nous sommes toujours opposés au discours culpabilisateur renvoyant les enseignants vers la pédagogie pour traiter des situations qui n'en relèvent pas.** Les saisines font état d'une grande souffrance des personnels qui ne peuvent plus exercer leur métier.

Les dernières annonces gouvernementales sur l'acte II de l'école inclusive laissent craindre une aggravation de la situation. Le ministre a convié les organisations syndicales le 18 septembre dernier à un groupe de travail sur cette question. Il a confirmé la mise en œuvre l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive avec application progressive à la rentrée 2024 : fermeture des établissements médico sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires, remise en cause du nombre d'AESH qui serait trop élevé, fusion des missions des AESH et AED dans un nouveau cadre d'emploi ARE, transformation des PIAL en Pôles d'Accompagnement à la Scolarisation avec culpabilisation des enseignants qui devraient être formés,...

Face à ces projets d'une violence inouïe, **FO** continuera à revendiquer :

- le maintien des structures spécialisées et l'ouverture du nombre de places nécessaires ;
- Des moyens d'accompagnement en nombres suffisants (AESH individualisé) ;
- l'abandon des PIAL .

Pour finir, nous appelons les collègues à continuer à se saisir des RSST pour défendre leurs conditions de travail. »

Concernant la médecine du travail, l'IA promet de reporter ce sujet en CSA Académique. Mme Giraudbit, chef de division nouvellement nommée, est présentée comme secrétaire administrative de la Formation Spécialisée.

1) **Les PV** des F3SCT du 17/05/2023 et du 22/06/2023 sont approuvés à l'unanimité.

2) **Le Règlement intérieur de la F3sct de l'Ariège.**

L'IA affirme que le règlement intérieur a été envoyé aux OS (organisations syndicales) dès qu'il a été reçu à la Dsden.

Il décide d'ajourner le vote car selon la FSU, il ne correspondrait pas à celui du CSAA validé le 10 juillet dernier. En effet tous les amendements votés en CSAA ne figurent pas dans celui qui nous a été envoyé.

3) Compte rendu du GT « élèves au comportement difficile »

Selon l'IA de nouveaux éléments sont apparus. Pour rappel, la demande des OS a porté lors d'un GT (groupe de travail) au mois de juin sur les procédures précises pour la prise en charge de ces élèves.

L'IA présente le dispositif de la Plateforme d'aide à la scolarisation qui repose sur trois étapes :

- 1) Intervention au sein de l'école ;
- 2) Pôle ressources ;
- 3) Appui à la cellule départemental de scolarisation.

Pour l'IA il faut imaginer une nouvelle rencontre sur la base du décret du 16 août qui aborde la question du harcèlement.

Il évoque parallèlement le décret du 14/08 qui donne le pouvoir au directeur d'école d'exclure un élève harceleur après une mesure conservatoire. Cela mérite, selon lui, une réflexion sur un protocole qui protégerait les personnels des recours possibles. Par ailleurs, il estime qu'un maire n'a aucune obligation d'accepter un élève exclu. On pourrait donc imaginer un refus de scolarisation. Il faut donc éclaircir ces situations pour protéger les directeurs.

Les OS demandent que le travail amorcé au GT du mois de juin soit poursuivi pour que des solutions concrètes soient vraiment apportées. La plateforme existait déjà. Pourtant les RPS ont explosé.

Pour FO, le fond du problème c'est l'inclusion systématique qui découle de la fermeture de places dans les structures spécialisées. Nous nous sommes toujours opposés au discours culpabilisateur renvoyant les enseignants vers la pédagogie pour traiter des situations qui n'en relèvent pas. Les saisines font état d'une grande souffrance des personnels qui ne peuvent plus exercer leur métier.

4) Compte rendu des visites d'établissement (écoles signalées par des RPS)

- G Fauré
- Laroque
- Le Fossat
- Lestang

Ce compte rendu de l'état des bâtiments révèlent des problèmes de sécurité, de confort et d'hygiène.

L'IA évoque la demande préfectorale de désigner les écoles éligibles au fond vert. 5 ou 6 écoles par circonscription. Un croisement avec la DAG (Direction des Affaires Générales) qui a regardé les signalements au Duerp sera a été opéré.

Les OS demandent quelles sont les écoles ciblées.

4) Suivi de recommandations RPI Les Cabannes/Aston

La présentation est faite par le conseiller de prévention Stéphane Piquemal

Aston : la construction d'une nouvelle école est en cours.

Un local pour la collation et le bureau de la directrice a été réalisé. Les autres modifications sont :

- Amélioration du grillage ;
- Amélioration de la clôture ;
- Façade repeinte ;

Les parents se sont saisis du problème des toilettes

Les Cabannes :

De l'avis des enseignants de l'école, c'est une vraie réussite. De nombreux travaux portant sur la sécurité et le confort des enfants ont été réalisés.

Au prochain GT RSST un point sur le suivi des recommandations sera fait .

5) **Saisines et présentation RSST** : un RPS, un risque électrique, 3 autres sur l'état des bâtiments, 2 autres écoles ayant subi des dégâts des eaux.

La FSU présente la saisine d'un collègue qui demande au rectorat de reconnaître l'imputabilité de ses problèmes de santé au service.

Pour l'IA, une formation spécialisée n'évoque pas de cas particulier.

Il soulève le problème de la médecine de prévention dans l'Académie.

Pour lui, la décision de suivre les avis est prise par un service de rectorat indépendant. Ce n'est pas par lacune de médecin de prévention mais par l'application d'un texte conforme à la réglementation de la sécurité sociale. Pas de vice de forme. Le sujet ne relève pas du département.

Pour FO, le rectorat devrait suivre l'avis du comité médical et du médecin conseil, autorités compétentes. Sinon à quoi servent-elles ?

6) Questions de diverses

La situation du remplacement des AESH dans le département n'est pas trop préoccupante
Des difficultés dans la mise en paiement du salaire des personnels.

Descriptif à adresser à la DSDEN qui contacte les services de la DPE. Le logiciel RH appelé RENOIRH est en cause. Formation des personnels et conséquence sur les salaires.

Contractuels sans attestation de fin de contrat et même contrat. La plupart des situations ont été résolues. L'IA souhaiterait obtenir une délégation de signature pour régler plus rapidement.

La formation des secrétaires de formations spécialisées. Formations prévues mais pas de dates.

Formation en santé mentale. Pas de remontées précises.

Formation des référents « violences » . Pour l'instant pas de nouvelles.

4 écoles confrontés au problème d'élèves perturbateurs. D'où l'importance d'un protocole issu du décret du 16 août.

Application du pacte. Répartition collégiale que le directeur transmet à l'IEN. **Pour l'IA, il n'est pas demandé au directeur de vérifier l'effectivité des missions.**

Auto évaluation obligatoire ? D'après l'IA, le principe d'évaluation l'est. 20 % des écoles chaque année. Un processus qui aboutit à un projet d'école ou d'établissement.

Pour **FO**, ces évaluations ne peuvent être imposées. Nous demander les argumentaires solides du SNUDI-FO.

La date des prochaines FS : jeudi 30 novembre après midi

le suivi des recommandations pour 8 écoles lors du Gt rsst mardi 28 novembre après midi, Gt protocole harcèlement 21 novembre.

Reprogrammation GT température et bruit.

Visite d'écoles RPI Escosse/Bézac mardi 12 décembre,

Ecole de Lassere à envisager.

Visite au Collège Victor Hugo dans le courant du deuxième trimestre. Il est fait mention d'une éventuelle visite au collège Pasteur. La secrétaire générale essaie de dissuader les représentants des OS de se rendre dans ce collège en évoquant un problème de ressources humaines.

FO lui fait remarquer que, justement, c'est la raison pour laquelle les membres de la formation spécialisée doivent se rendre dans le collège Pasteur de Lavelanet.

La secrétaire générale reprend. Elle affirme s'être trompée et évoque un problème matériel avec la collectivité territoriale et non plus un problème de ressource humaine. Elle enchaîne sur le nombre de Groupes de Travail et de visites d'école qu'elle juge trop important dans cette Formation spécialisée.

Pour **FO**, le rôle de la F3SCT est bel et bien la défense des personnels et de leurs conditions de travail. Nous ne comprenons donc pas la réticence de la secrétaire générale à faire des visites d'établissement là où des problèmes sont effectifs et ont été soulevés par les collègues. Quel est l'intérêt de repousser ces visites aux calendes grecques si ce n'est pour masquer les problèmes ? Et quel serait donc le rôle de la F3SCT ?

La Fnec FP **FO** 09

Pour nous contacter :

1^{er} degré : snudi.fo09@gmail.com

2nd degré : snfolc09@outlook.fr

LP : fmsnetaa09@gmail.com